



Ville de Castelnaudary
DIRECTION URBANISME

ARRETE N° 2025 R 0335
portant mise à jour du Plan Local de l'Urbanisme
de la commune de Castelnaudary

LE MAIRE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-19 en date du 24 janvier 2018 approuvant Le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-89 en date du 15 avril 2019 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-73 en date du 28 mars 2023 approuvant la modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-17 en date du 13 janvier 2025 approuvant le règlement local de publicité,

Considérant que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2025-17 du 13 janvier 2025 approuvant le règlement local de publicité de Castelnaudary, il convient de mettre à jour les annexes de son Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Castelnaudary est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de l'approbation du Règlement Local de Publicité de Castelnaudary par délibération du Conseil Municipal n° 2025-17 du 13 janvier 2025.

Les annexes dudit Plan Local de l'Urbanisme sont complétées par la délibération susmentionnée et ses annexes (règlements écrit et graphique).

ARTICLE 2 : Le plan local d'urbanisme tel qu'approuvé sera mis à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il sera également consultable sur le portail national de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée d'un (1) mois minimum.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Certifiée exécutoire
Par réception en Préfecture
Le : **17 JUIN 2025**
Et par la publication
Le : **17 JUIN 2025**
Et par notification
Le :



Fait à Castelnaudary, le 13 juin 2025

Le Maire

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le **17 JUIN 2025**
ID : 011-211100763-20250613-ARR2025335DAFU-AR